

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2018)
Heft: 2201

Artikel: L'eau du robinet n'est pas à vendre : privatisation de l'eau potable:
Zurich ne donnera pas le mauvais exemple
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cherchant qu'à profiter d'une fiscalité anorexique et prêts à plier bagage à la première offre plus avantageuse.

Le coût de PF17 pour les finances publiques reste difficile à estimer.

L'Administration fédérale de contributions parle d'une perte de 4,5 milliards (baisse du taux pour les entreprises indigènes) et d'un gain de 2,3 milliards (fin des privilèges pour les sociétés à statuts). Elle ajoute que la dynamique créée par la réforme pourrait amener 3,6 milliards de plus dans les caisses publiques. Des chiffres à prendre bien sûr avec des

pincettes tant ils dépendent de facteurs difficilement prévisibles.

Par contre le Parlement dispose d'un moyen sûr pour atténuer le choc financier probable consécutif à PF 17. On se souvient de la réforme II de l'imposition des entreprises, [acceptée de justesse](#) en 2008 sur la base d'informations erronées du Conseil fédéral. Le [Tribunal fédéral](#) a parlé d'une «*grossière violation de la liberté de vote*», sans pour autant casser la votation.

Le conseiller fédéral Merz

évaluait la perte fiscale à 80 millions par an, alors que le gouvernement, prudent, estimait ne pouvoir chiffrer cette perte de manière fiable. On connaît le résultat effectif: 400 à 600 millions par an. Cette réforme, censée faciliter la transmission des PME et la retraite de leurs propriétaires, a été utilisée à large échelle pour éluder l'imposition des dividendes ([DP 1904](#)). Malgré cela, le Parlement a refusé à trois reprises (2009, 2011 et 2013) de revenir sur cette réforme.

PF 17 serait l'occasion de corriger le tir.

L'eau du robinet n'est pas à vendre

Privatisation de l'eau potable: Zurich ne donnera pas le mauvais exemple

Yvette Jaggi - 11 avril 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33035>

Le choc: le 26 février dernier, la confortable majorité bourgeoise du Grand Conseil zurichois impose la possibilité de remettre à des sociétés privées la livraison de 49% au plus de l'eau potable distribuée contre un droit de vote limité à un tiers dans les sociétés publiques communales. Or cette disposition a été noyée dans la nouvelle et vaste [loi sur les eaux](#) non par la volonté du Conseil d'Etat mais par un ajout de la commission, approuvé par le Grand Conseil par 100 voix contre 64 en première lecture.

Branle-bas de combat à gauche

et chez les Verts, représentant au total 54 voix sur les 180 membres du Grand Conseil. Même partielle et sans perspective de profit, la «*privatisation*» de l'eau potable fait scandale. Une semaine avant le vote, le *Blick* consacre un article exceptionnellement long et documenté à la «*Bataille pour l'eau*», signalant sa propre opposition de principe et annonçant le référendum en cas d'adoption définitive. Au lendemain du vote, le [parti socialiste](#) lance un appel au Grand Conseil en vue de la seconde lecture et, tout comme les [Verts](#), confirme son intention de lancer un

référendum le cas échéant.

Libéralisateurs à moitié convaincus

Proche des libéraux-radicaux à l'origine de la proposition de privatisation partielle, la NZZ a consacré de nombreux articles à la «*libéralisation à contrecœur*» [avant le débat](#) au Grand Conseil. Le 24 février, elle mettait le paquet final de sa campagne avec une pleine page sur le projet. Elle insistait sur le fait que le système fonctionnait sans susciter la moindre grogne dans le canton de [Zoug](#), où même l'Alternative

de gauche n'y trouve rien à redire. Tout en faisant le silence sur le cas inverse du canton de Fribourg où la distribution de l'eau reste sauf exception du ressort des communes aux termes de la [loi sur l'eau potable](#) (art. 15-16) entrée en vigueur en juillet 2012.

C'est finalement le 26 mars dernier que le Grand Conseil zurichois a procédé à la deuxième lecture du projet de loi sur les eaux. Avec un nouvel effet de surprise à la clé. En effet, par le score spectaculaire de 151 oui contre 17 non (refus des Verts et d'Alternative de gauche), le Parlement a renvoyé le projet à la commission, réputée avoir «travaillé en amatrice». Avec mission de revoir certains articles concernant [l'agriculture et les rives du lac](#).

Mais tout laisse prévoir que ladite commission ne pourra manquer de revenir sur la proposition PLR de privatisation partielle, à laquelle les citoyens s'opposent traditionnellement.

Résistances omniprésentes

La même réticence se manifeste à l'heure actuelle dans les pays où le marché de l'eau potable connaît un régime plus ou moins libéralisé, [Royaume-Uni](#) en tête. Quant aux propositions faites en 2012 dans ce sens par la [Commission européenne](#), elles ont disparu l'année suivante de l'ordre du jour, suite aux insurmontables résistances qu'elles ont suscitées.

Les radicaux zurichois et leurs alliés de l'UDC auraient tort de poursuivre ce que Bernard

Dafflon nomme un «[combat d'arrière-garde](#)». Leur dogmatisme leur a déjà certainement coûté des voix lors des élections communales du 4 mars dernier.

En définitive, la droite zurichoise serait bien inspirée de ne pas ranger la distribution de l'eau potable parmi les marchés privatisables, même partiellement. Pour deux raisons de nature différente mais concordantes. Raison économique d'abord: la distribution de l'eau potable ne produit [pas de bénéfice](#), car son prix correspond à celui des coûts effectifs d'exploitation et d'investissement. Et raison symbolique ou physiologique ensuite: on consomme l'eau potable comme un aliment de vie, pas comme une source d'énergie ou un moyen de télécommunication.

Vie et mort des entreprises

Plongée dans des statistiques à la fois passionnantes et frustrantes

Jacques Guyaz - 13 avril 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33044>

Les entreprises naissent et meurent comme les individus. De toutes tailles, de tous les métiers, certaines sont en forte croissance, d'autres déclinent, beaucoup stagnent ou disparaissent. Il existe une véritable démographie des sociétés avec des évolutions, des changements au fil du temps. Mais ces transformations sont peu connues, peu documentées.

L'[Office fédéral de la statistique](#) (OFS) s'efforce d'agréger des données, mais l'exercice reste difficile. Les tableaux ne sont publiés qu'avec trois ans de retard. L'analyse récemment publiée porte sur les années 2013 à 2015 - et encore, tous ne sont pas disponibles aujourd'hui. La dernière [publication annuelle](#) porte sur 2015.

Dans le monde médiatique, il n'est question que des entreprises technologiques créées par de jeunes trentenaires en jeans et en pull, généralement photographiés debout et décontractés, avec en arrière-plan une machine à café ou un baby-foot. On les appelle souvent des *start-up*, terme absurde s'il en est puisqu'il désigne simplement des entreprises à la croissance